



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 26
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 31



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Alain FIEVEZ en tant que secrétaire de séance.

❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 18 octobre 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 18 octobre 2019.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Affaires Générales et aux Finances
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sans condition (alinéa 15).

Dans le cadre de cette délégation, **29 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DECISIONS N° 1 A 27 DU 7 NOVEMBRE 2019
Exécutoire le 20 novembre 2019

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives
Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

DECISION N° 28 DU 2 DECEMBRE 2019
Exécutoire le 3 décembre 2019

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Acquisition de la parcelle cadastrée section AT n° 64 située 94 boulevard Charles de Gaulle, appartenant aux consorts BOURDELAS (TAFFOREAU-FAURIEUX), par mise en œuvre du droit de préemption urbain au prix de 249 000,00 € en ce compris la commission d'agence de 14.000 € à la charge du vendeur.



DECISION N° 29 DU 3 DECEMBRE 2019
Exécutoire le 9 décembre 2019

VIE CULTURELLE

Organisation d'une soirée cabaret « Comédies musicales » à l'Escale le dimanche 29 mars 2020 à 17 h 00.

Fixation des tarifs de la façon suivante :

- . adultes : 5,00 €,
- . moins de 12 ans et élèves de l'Ecole Municipale de Musique : 3,00 €

❖ **Affaires générales – Club des villes et territoires cyclables – Déplacements de M. Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué aux infrastructures le 20 janvier 2020 à Paris pour un rendez-vous avec la direction de la SNCF dans le cadre du club et les 6 et 7 février 2020 à Bordeaux afin de participer au 20^{ème} congrès de la FUB – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial pour son déplacement du lundi 20 janvier 2020 et son déplacement des jeudi 6 et vendredi 7 février 2020,
- 2) Précise que ces déplacements donneront lieu à des dépenses pour se rendre à Paris et à Bordeaux, directement engagées par l'élu concerné et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, les remboursements sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ces déplacements feront l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Affaires Générales – Assurances – Remboursement de sinistres pour l'année 2019**

Monsieur HÉLÈNE fait part des remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances dont le montant total s'élève à **8 525,30 €**.

❖ **Finances**

A - Budget Principal 2019 – Décision Budgétaire Modificative n° 4 - Examen et vote

Monsieur HÉLÈNE signale qu'il n'y a pas de nouvelles dépenses mais qu'il s'agit d'ajustements et de recettes nouvelles.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 51 822,00 € et en dépenses s'élèvent à 9 000,00 € soit un excédent de 42 822,00 € affecté en dépenses imprévues.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à - 344 250,00 € et les dépenses à - 448 000,00 €, ce qui se traduit par un excédent de 103 750,00 € affecté en dépenses imprévues. Certains crédits inscrits pour l'ancienne mairie sont transférés



sur la nouvelle école afin de terminer les travaux. Des opérations prévues cette année sont différées à 2020 comme la vente FITECO rue du Mûrier ou l'acquisition du bois du Pot de Fer.

La Décision Budgétaire Modificative enregistre également des virements d'un chapitre à un autre. Il précise que les travaux en régie s'élèvent à 166 576,00 € pour les bâtiments et 40 731,00 € pour les espaces verts.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 27 VOIX

* CONTRE : - VOIX

* ABSTENTIONS : 4 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir M. DESHAIES, Mmes PUIFFE et de CORBIER)

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 4 du budget principal – exercice 2019.

B - Budgets annexes 2019 – Décisions Budgétaires Modificatives n° 1 et 2 - Examen et vote

ZAC Bois Ribert et ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie :

Monsieur HÉLÈNE explique que pour ces deux ZAC il s'agit d'écritures d'ordre pour équilibrer les encours de production.

1) Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Bois Ribert – exercice 2019.

2) Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – exercice 2019.

ZAC de la Croix de Pierre et ZAC de la Roujolle :

Il précise que pour la ZAC de la Croix de Pierre on enregistre une régularisation de 1,37 € et pour celle de la Roujolle de 4,33 €.

1) Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget annexe ZAC de la Croix de Pierre – exercice 2019.



2) Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget annexe ZAC de la Roujolle – exercice 2019.

❖ Finances – Actualisation des autorisations de programme

A – Réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote l'autorisation de programme AP2017/01 Réhabilitation de l'ancienne Mairie, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME											RESSOURCES			
N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.		CA 2015	Exercice 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et au-delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé											
2017/01	Réhabilitation de l'ancienne Mairie	3 120 000	3 120 000	0	0	0	0	550 000	1 500 000	1 070 000	0	autofinancement	1 606 509	3 120 000
												Subvention	473 491	
												emprunt	1 040 000	

B - Ecoles Honoré de Balzac et Anatole France

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote l'autorisation de programme AP16 GS MONTJOIE, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME											RESSOURCES			
N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.		CA 2015	Exercice 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022 et au-delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé											
2016/01	Ecoles Honoré de Balzac et Anatole France	8 900 000	10 200 000	0	0	451 149	2 890 113	6 796 424	62 314	0	0	autofinancement	6 001 598	10 200 000
												Vente foncier Balzac	1 056 000	
												subvention	1 142 402	
	emprunt	2 000 000												

❖ Finances – Budget Principal 2020 – Subvention 2020 versée au Centre Communal d'Action Sociale – Demande de versement avant le vote du budget

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide de verser une subvention d'équilibre au budget du CCAS dès le mois de janvier et en l'absence de vote du budget de la Ville, si la trésorerie du CCAS le nécessite,
- 2) Dit que ce montant s'établira à 300 000,00 €.

❖ **Finances – Budget Primitif 2020 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement pour 2020 par anticipation – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit, dans la limite de **2 803 109,75 € (dépenses d'équipement et travaux)** les dépenses relatives aux opérations énumérées ci-dessous,
- 2) Précise que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2020, lors de son adoption, aux chapitres et articles précisés ci-après :

Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire, B.P. 2020
Auto laveuse (nouvelles écoles)	13 200,00 €	21-2188-ENS109-020
Travaux accueil Perraudière	63 000,00 €	23-2313-HDV000-020
Acquisition foncière (29 rue Bretonneau)	315 000,00 €	21-2112-824
TOTAL	391 200,00 €	

❖ **Finances – Budget annexe ZAC Charles de Gaulle – Prélèvement par anticipation d'une somme de 1 M € sur l'exédent provisoire de l'opération**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide le prélèvement d'une somme de 1 000 000,00 € sur la trésorerie actuellement disponible du budget annexe ZAC Charles de Gaulle, dès lors qu'elle correspond à une recette certaine et constatée.

❖ **Finances – Budget Principal – Programme d'emprunt 2019 – Souscription d'un emprunt**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retient les offres de la Caisse d'épargne, à taux fixe et à taux variable suivant les conditions énoncées ci-dessous,
- 2) Autorise M. le Maire ou son Adjoint à signer tout document nécessaire à la transcription de ces offres.

a) Compte tenu de la qualité de réponse du Caisse d'Épargne, la proposition à **taux variable** est retenue aux conditions suivantes, pour 2 000 000,00 € :

1ÈRE PHASE

Durée maximale
taux d'intérêt

phase de mobilisation reconstituable
jusqu'au 31/12/2020
euribor 3 mois*+une marge de 0.52%
facturation trimestrielle des intérêts

mise à disposition des fonds

au fur et à mesure des besoins pour toute demande notifiée montant minimum de tirage et de remboursement = 20.000,00 €

base de calcul des interets
remboursement
consolidation(s)

exact / 360
possible à tout moment, sans indemnité
possible(s) a tout moment selon les conditions indiquées pour la phase de consolidation

commission d'engagement
commission de non utilisation

0.08% du montant de l'autorisation/ prélevée une seule fois
néant

2ÈME PHASE

Taux variable : index et marge
amortissement du capital

euribor 3 mois* +une marge de 0.38%

périodicité des échéances

progressif ou linéaire (à la carte sur demande à chaque consolidation)
trimestrielle (semestrielle ou annuelle sur demande à chaque consolidation)

base de calcul des intérêts

exact/360

date limite de signature du contrat

20/01/2020

remboursement anticipé du capital (total ou partiel)

possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité financière (cf. conditions générales – module amortissement)

**DANS L'HYPOTHESE OU L'EURIBOR DE REFERENCE POUR TOUTE PERIODE D'INTERETS SERAIT INFERIEUR A ZERO, L'EURIBOR DE REFERENCE RETENU POUR LES BESOINS DU PRESENT PRET POUR CETTE PERIODE D'INTERETS SERA REPUTE EGAL A ZERO*

b) Compte tenu de la qualité de réponse de la Caisse d'Épargne, la proposition à **taux fixe** est retenue aux conditions suivantes, pour 2 000 000,00 € :



1ÈRE PHASE

Mêmes conditions que supra

2ÈME PHASE

Taux fixe

0,63%

amortissement du capital

progressif ou linéaire (à la carte sur demande à chaque consolidation)

périodicité des échéances

trimestrielle (semestrielle ou annuelle sur demande à chaque consolidation)

base de calcul des intérêts

exact/360

date limite de signature du contrat

20/01/2020

remboursement anticipé du capital (total ou partiel)

possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement éventuel d'une indemnité financière (cf. conditions générales – module amortissement)

❖ **Finances – Cession au budget annexe ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie du bâtiment de la crèche familiale**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le transfert du budget principal au budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie du bien compris dans l'emprise de l'opération sur la base de la valeur vénale telle qu'elle figure dans le tableau ci-dessous :

Vendeur	Parcelle		Destination	Date d'acquisition	Surface habitable en m ²	Estimation France Domaine	Actualisation	valeur du m ²
	Section	Numéro						
SET	AO	139	crèche - club de Bridge	Vente en date du 08 juillet 2015	409,4	415 000,00 € <i>(estimation au 22 juin 2012)</i>	600 000,00 €	1 465,56 €

- 2) Inscrit les crédits nécessaires dans le budget principal, chapitre 77, article 775 et dans le budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie, chapitre 011, article 6015,
- 3) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

❖ **Finances – Commande publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 8 novembre et le 12 décembre 2019**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.



❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 20 décembre 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 20 décembre 2019.

❖ **Ressources Humaines – Mise à disposition d'un collaborateur du service de remplacement à la Direction des Finances – Commande Publique – Convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de recourir au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement à la Direction des Finances et de la Commande Publique.

❖ **Ressources Humaines – Compte rendu des réunions du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du mercredi 4 décembre 2019**

Monsieur BOIGARD signale que lors du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) figuraient à l'ordre du jour : a) le bilan des différents registres présenté par un assistant de prévention et sur les trousseaux à pharmacie, b) le bilan des accidents du travail du dernier trimestre, c) l'état d'avancement des visites médicales par le médecin de la prévention qui s'est déplacé, d) le rappel de l'interdiction de fumer au sein du Centre Technique Municipal.

En ce qui concerne le Comité Technique, **Monsieur BOIGARD** explique qu'a été traitée la modification de l'organigramme de la direction de la communication.

❖ **Sécurité publique – Etat statistique de la délinquance de juillet à septembre 2019**

Monsieur BOIGARD présente le bilan des 9 premiers mois de l'année. Il souligne qu'en terme d'atteintes aux biens on enregistre des diminutions. Cela concerne particulièrement les cambriolages d'habitations (- 34 %), de commerce (-7 %), les vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur (- 29 %) et les dégradations (- 13 %). Par contre, certaines infractions sont en augmentation, à savoir d'autres lieux que les habitations qui passent de 12 à 14 faits, les vols dits à l'étalage de 9 à 17 faits commis principalement en zone commerciale et les incendies de 4 à 8 faits dont la moitié sur le quartier de la Moisanderie. Il précise que les délits de voie publique représentent 69 % de toutes les atteintes aux biens.



❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d’Energie d’Indre-et-Loire – Compte rendu de la réunion du comité syndical du mardi 10 décembre 2019**

Monsieur BOIGARD présente rapidement la liste des points abordés, à savoir : les finances avec les conditions d’emprunt, les ajustements APCP et les décisions modificatives principales ainsi que le budget ; au titre des ressources humaines, les modifications qui relèvent de la formation, du temps de travail, du RIFSEP ; dans le domaine de l’électricité et du gaz, la programmation des listes et des dossiers de travaux sur les réseaux de distribution ; au titre de l’éclairage public, l’autorisation de programme pour les travaux 2020 et diverses autres communications.

Il précise que le prochain conseil syndical aura lieu le 23 avril 2020.

❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire - Comptes rendus des réunions du conseil métropolitain des lundis 25 novembre et 16 décembre 2019**

Réunion du lundi 25 novembre 2019 :

Madame LEMARIÉ explique qu’avant l’étude de l’ordre du jour un hommage a été rendu à l’agent de salubrité décédé suite à une chute lors d’une tournée de collecte des ordures ménagères.

Les points suivants ont ensuite été abordés :

- La remise du prix de la transition écologique à la Métropole, par la Fédération Nationale des Travaux Publics, pour son projet de tunnel sous-fluvial.
- La récompense reçue par Tours Métropole Val de Loire lors de la 18^{ème} édition des Trophées de la Communication. Elle a obtenu la seconde place dans la catégorie « Meilleure action dans la communication interne ».
- Un point d’informations sur les ouvrages d’art métropolitain. La métropole a en charge 360 ponts dont 87 ponts dits communautaires. Les ouvrages métropolitains font l’objet d’inspection tous les 5 à 6 ans.
- Dans le cadre du développement économique, la mise en œuvre d’un partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et la Métropole pour développer des relations partenariales autour de plusieurs grands domaines.
- Dans le domaine de l’habitat, la création d’une plateforme locale de rénovation de l’habitat pour informer et accompagner les propriétaires et les acteurs de l’immobilier et du bâtiment, dès le 1^{er} janvier 2020,
- L’acquisition auprès de la ville de Tours du centre de formation des apprentis de Tours Nord pour un montant de 6 067 000,00 € afin de permettre d’avancer sur le projet de la Cité des Formations, le pôle d’excellence de la formation prévu à Tours Nord.
- la question de la nouvelle tarification de Fil Bleu. S’est également posée la question de la démocratie participative à propos de l’annonce de la rénovation urbaine dans le quartier Maryse Bastié. Une information de la population sur le projet avec des réunions d’immeubles et rencontres avec la population est à prévoir.

Réunion du lundi 16 décembre 2019 :

Madame LEMARIÉ signale que Tours est la 6^{ème} métropole la plus attractive de France sur un total de 18 villes concernées. Selon un sondage effectué, Tours est premier pour la qualité de ses infrastructures et deuxième pour la qualité de vie.

Par ailleurs elle explique que le conseil métropolitain a adopté le principe d’une étude portant sur un aménagement ambitieux du quartier de la gare de Saint-Pierre des Corps. Il s’agit de valoriser l’identité et l’attractivité du territoire, de renforcer l’accessibilité de la gare et de créer un futur quartier autour.



Enfin, figurait à l'ordre du jour la fixation des tarifs 2020 de l'eau potable pour les communes du territoire de la métropole qui seront reconduits tels qu'en 2019.

❖ **Compte rendu des réunions de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité des jeudi 5, jeudi 12 et mardi 17 décembre 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE -
COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué à la Vie Associative**

❖ **Vie Associative – Créations et suppressions de catégories tarifaires pour l'occupation du domaine public**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de la mise à jour des catégories tarifaires pour l'occupation du domaine public,
- 2) Précise que les tarifs applicables seront fixés par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées du lundi 2 décembre 2019**

Il n'y a rien de particulier à signaler.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 16 décembre 2019**

Madame JABOT informe que cette réunion avait entre autres à l'ordre du jour l'étude de 6 demandes de secours exceptionnels et de 24 demandes de prise en charge de frais de restauration scolaire, l'animation du 2 février 2020 avec le choix du traiteur et des numéros de l'Escale Cabaret Club et le tableau des effectifs du personnel du CCAS.

Elle précise qu'a récemment été organisée une formation du personnel en contact avec le public dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mercredi 4 décembre 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

**Rapporteurs : Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances
Madame BAILLERAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué au Sport**

❖ **Enseignement – Ecole privée Saint-Joseph – Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles – Régularisation au vu des éléments du compte administratif 2018 – Dotation forfaitaire au titre de l'année scolaire 2019-2020**

Le Conseil Municipal,

a) Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 27 VOIX
* CONTRE : 4 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir M. DESHAIES, Mmes PUIFFE et de CORBIER)
* ABSTENTION : - VOIX

1) Fixe la dotation forfaitaire annuelle à verser à l'Ecole Saint-Joseph pour l'année scolaire 2019-2020 à :

- 1 204,74 € par enfant domicilié à Saint-Cyr-sur-Loire et scolarisé en maternelle,

b) Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 27 VOIX
* CONTRE : - VOIX
* ABSTENTIONS : 4 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir M. DESHAIES, Mmes PUIFFE et de CORBIER)

1) Fixe la dotation forfaitaire annuelle à verser à l'Ecole Saint-Joseph pour l'année scolaire 2019-2020 à :

- 360,53 € par enfant domicilié à Saint-Cyr-sur-Loire et scolarisé en élémentaire,

c) Après en avoir délibéré, à l'unanimité



2) Fixe le montant de la régularisation à – 9 173,84 € pour l'année civile 2019, à partir du Compte Administratif 2018,

3) Précise que les montants précités seront révisés en fonction des éléments fournis par le Compte Administratif 2019.

❖ **Enseignement – Sorties scolaires de 3^{ème} catégorie de l'année 2019-2020 – Ecole Roland Engerand – Convention avec le prestataire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retient le projet présenté par l'école Engerand pour les classes de Mesdames DETAT et MOREAU organisé par la société « COTE DECOUVERTES » basée à Saint Jean de Sixt (74),
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet avec la société « COTE DECOUVERTES » de Saint Jean de Sixt (74).

❖ **Enseignement – Transition écologique – Plan alimentaire territorial – Protocole d'engagement des communes pour une restauration collective de qualité**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le protocole d'engagement pour une restauration collective de proximité et de qualité annexé au Projet Alimentaire métropolitain,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'Enseignement à signer le protocole ainsi que tout acte procédant de la présente délibération.

❖ **Séjours Vacances pour enfants – Année 2020 – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à signer les marchés et toutes pièces en exécution de la présente délibération avec les entreprises retenues par les membres de la Commission d'Appel d'Offres à savoir :

Lot n° 1 : Séjour groupe vacances d'hiver attribué à l'association AROEVEN d'Orléans pour un montant de 845,00 € HT par enfant.

Lot n° 2 : Séjours linguistiques vacances été en Europe : déclaré infructueux. 1 seule offre déposée mais totalement illisible.



Lot n° 3 : Séjours linguistiques aux USA (vacances d'été) : déclaré infructueux. 1 seule offre déposée mais totalement illisible.

Lot n° 4 : Séjour groupe été en bord de mer attribué à AGCV-Multi-loisirs d'APT (84) pour un montant de 879,00 € HT par enfant.

Lot n° 5 : Séjour groupe été en Angleterre « Summer Camp » attribué à TOOTAZIMUT d'ARCUEIL (94) pour un montant de 1 665,00 € HT par enfant.

Lot n° 6 : Camp itinérant en Europe en été : déclaré infructueux. 1 seule offre ne correspondant pas aux besoins de la collectivité.

❖ **Petite Enfance – Convention avec l'ADPEP 37 pour l'accueil du ludobus au cours de l'année 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer la convention avec l'ADPEP 37 et tout document s'y rapportant.

❖ **Sports – Association Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire – Demande d'avance sur la subvention de fonctionnement 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote une avance sur subvention à l'Association l'Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Fixe le montant de cette avance à 20 000,00 €.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du lundi 2 décembre 2019**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.



**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint Vice-Président de la Commission d'Appel d'Offres
Madame HINET, Conseillère Municipale déléguée au Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Quartier « Central Parc »**

A – Construction d'une maison de quartier – avenue André Ampère – MAPA 2 – Travaux – Examen du rapport d'analyse des offres et choix des attributaires des marchés – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

* POUR : 27 VOIX

* CONTRE : - VOIX

* ABSTENTIONS : 4 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir M. DESHAIES, Mmes PUIFFE et de CORBIER)

1) Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les marchés avec les différentes entreprises, à savoir :

Lot(s)	Désignation	Entreprises	Montant proposé en € HT
01	Terrassement/VRD	TPPL	223 015,84 €
02	Gros-oeuvre	PLEE	848 512,00 €
03	Parements de façades pierre	LEFEVRE	217 892,00 €
04	Charpente bois & Murs à ossatures bois	JCB	138 004,31 €
05	Couverture/bardage	SENEGON	126 228,16 €
06	Étanchéité	SMAC	102 701,34 €
07	Menuiseries extérieures Alu	VERRE SOLUTION	191 714,00 €
08	Serrurerie/Métallerie	MOUNIER	62 683,66 €



09	Menuiseries intérieures	VILLEVAUDET	96 921,80 €
10	Plâtrerie/isolation	ISOCAY	104 979,50 €
11	Faux plafonds	APM	63 854,26 €
12	Revêtements de sols souples	CHUDEAU	29 037,29 €
13	Carrelage/faïence/chapes	MALEINGE	105 500,00 €
14	Peinture	CHUDEAU	78 111,97 €
15	Chauffage/ventilation/plomberie/sanitaire	TUNZINI	398 500,00 €
16	Electricité courants forts & faibles	CEGELEC	330 000,00 €
17	Ascenseur	CFA	22 250,00 €
18	Aménagement paysager	LES ARTISANS PAYSAGISTES	97 389,72 €
19	Nettoyage	SAINES NETTOYAGE	5 711,50 €

TOTAL : 3 243 007,35 €

B – Appel d’offres ouvert – Modification en cours d’exécution au lot n° 1 – terrassement-voirie-assainissement et au lot n° 4 – éclairage public – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d’exécution

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué aux finances à conclure et à signer les modifications en cours d’exécution énoncées ci-dessous :

Lot N°1 : terrassement-voirie-assainissement -

- Dévoisement des réseaux pour EHPAD,
- GNT épaisseur 10 cm sur aire de jeux pour enfants,
- Trop plein fontaine, amélioration en phase de travaux provisoire,
- Tranchée technique réseau ECP entre le poste transfo et rue de des bordiers.

Le montant de cette modification en cours d’exécution s’élève à la somme de 89 115,78 € HT. L’écart introduit par les avenants n°1, n°2 et ce dernier représente une augmentation totale de 10,33 %. Le montant du marché se trouve porté, à la suite de ces trois modifications en cours d’exécution, à la somme de 1 719 174,57 € HT.

Lot n°4 : éclairage public

Modifications introduites



- Moins-value ensemble YOA le long de la rue des Bordiers
- Fourniture et pose ensemble CITYSOUL sur mât aiguille 5 m
- Fourniture et pose ensemble CITYSOUL double feux sur mât aiguille 5 m
- Fourniture et pose ensemble CITYSOUL double feux sur mât aiguille 5 m pour éclairage parvis et passage piétons.

L'ensemble des plus-values et moins-values de cette modification en cours d'exécution se solde par une plus-value de 6 566,40 € HT. L'écart introduit, après avenant n°1 et ce dernier représente une augmentation de + 6,30 %. Le montant du marché se trouve porté, après avenant n°1 et n°2, à la somme de 224 904,25 € HT.

❖ **Elaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) – Présentation de l'avant-projet de zonage et de règlement – Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur l'avant-projet du RLPi.

❖ **Prestations de nettoyage – divers bâtiments de la Ville – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant avec les entreprises retenues par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :
- **Lot n°1 : prestations de ménage dans divers bâtiments attribué à l'entreprise NETTO DECOR de VIRE (14) pour les montants suivants :**
 - Période du 01/01/2020 au 31/12/20 : divers bâtiments existants pour un montant de 33 239,28 € HT.
 - Période du 01/09/2020 au 31/12/2020 : entretien salles Rabelais et Grandgousier rénovées pour un montant de 883,84 € HT. **Montant total pour année 2020 : 34 123,12 € HT.**
 - Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 : entretien salles réunions ancienne mairie suite aux travaux pour un montant de 1 104,81 € HT. **Montant total année 2021 : 36 995,65 € HT.**
- Lot n°2 : prestation de ménage pour les équipements sportifs attribué à NETTO DECOR de VIRE (14) pour un montant annuel de 55 594,11 € HT.
- Lot n°3 : vitrerie attribué à TEAMEX de Fleury-les-Aubrais (45) pour un montant annuel de 21 423,70 € HT.



❖ **Entretien des espaces verts de la commune – Appel d’offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des marchés**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué aux finances à signer les marchés avec les entreprises retenues par les membres de la Commission d’Appel d’Offres, à savoir :

Lot n° 1 : Entretien des pelouses attribué à l’ESAT LA THIBAUDIERE de Chambray-les-Tours. Accord cadre sans montant maximum,

Lot n° 2 : Taille de haies et débroussaillage ou fauchage attribué à l’ESAT LA THIBAUDIERE. Accord cadre sans montant maximum,

Lot n° 3 : Entretien d’espaces verts de parcelles spécifiques attribué à l’ESAT LA THIBAUDIERE. Accord cadre sans montant maximum.

❖ **Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) – Enquête publique et autorisation environnementale pour les travaux de restauration des cours d’eau du bassin de la Choisille en Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Donne un avis favorable au dossier d’avis pour enquête publique.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce des mardi 3 et mercredi 18 décembre 2019**

Il n’y a rien de particulier à ajouter.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint,

Fabrice BOIGARD.